

MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

60660

Téléphone : 03.44.27.10.02

Télécopie : 03.44.27.11.11

Délibération : modification du départ de la randonnée des Carrières de Saint Vaast les Mello (inscrite au PDIPR)

Date de convocation :

20..06.2023

Date d'affichage

20.06.2023

N°23-2023

Membres élus : 15

Présents : 9

Abstention : 0

Pour :12 - Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Madame Maud LETURQUE, Madame Manuella DUROYAUME, Madame Sandrine LE GOVIC, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Mikael JEAN, Monsieur Éric.MANESSE, Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Patrick NIODO.

Étaient absents représentés :

Madame Marie Anne LEROY donne pouvoir à Madame Maud LETURQUE

Monsieur Sébastien GOUSSET donne pouvoir à Madame Nathalie VARLET

Madame Maryline VIVIER donne pouvoir à Madame Marine FILIPIDIS

Étaient absents :

Monsieur Christian TRIN

Monsieur Kévin CLEROY

Madame Sandrine FASSI

Formant la majorité des membres en exercice,

Patrick NIODO est élu secrétaire de séance.

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Oise datée du 23 juin 1998 prévoyant l'élargissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) à un ensemble de circuits de découverte des pays de l'Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint Vaast les Mello du 12 juin 2006 donnant un avis favorable à la création du circuit de la randonnée des Carrières,

Vu la délibération du Conseil général du 13 avril 2007 inscrivant le parcours de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu la convention d'aménagement, de gestion, d'entretien et de promotion des chemins de randonnée établie entre l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) et la commune de Saint Vaast les Mello le 24 juin 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'ACSO en date du 29 juin 2023 approuvant la modification du point de départ de la randonnée des Carrières fixé route de Cramoisy, au niveau de la zone de stationnement,

Vu le code des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la modification du point de départ de la randonnée des Carrières fixé route de Cramoisy, au niveau de la zone de stationnement.
- D'autoriser à équiper ce point de départ en signalétique informative.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 26.07.2023



Le Maire
Nathalie MARLET

